



**RECUEIL**

**DES ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 20 - AVRIL 2016**  
**Recueil publié le 20 avril 2016**

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**SPECIAL N°20 - AVRIL 2016**  
**Recueil publié le 20 avril 2016**

---

**PREFECTURE DE LA VENDEE**

**CABINET DU PREFET**

- Arrêté n°16-CAB-240 Portant ouverture à titre exceptionnel et momentané au trafic aérien international de l'aérodrome de La Roche sur Yon.

PRÉFET DE LA VENDÉE

**Arrêté n° 16-CAB-240**

Portant ouverture à titre exceptionnel et momentané au trafic aérien international de l'aérodrome de La Roche sur Yon.

**Le Préfet de la Vendée**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code de l'Aviation Civile ;

**Vu** l'arrêté du 20 avril 1998 modifié, portant ouverture des aérodromes au trafic aérien international, article 6 ;

**Vu** la réponse dérogatoire d'ouverture au trafic aérien international hors espace Schengen de l'aérodrome de La Roche sur Yon, définie par les instructions du Ministère de l'Intérieur en date du 10 avril 2014 ;

**Vu** la demande adressée le 15 avril 2016, par laquelle la société Mazia Invest, sise sur l'Île de Tortola (Royaume-Uni), sollicite l'ouverture temporaire au trafic international de l'aérodrome de La Roche sur Yon (85000), le jeudi 21 avril 2016 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la Zone Ouest à Rennes ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vendée ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Commandant du Centre National des Opérations Aériennes ;

**Vu** l'arrêté n° 16-DRCTAJ/2-61 du 3 mars 2016 portant délégation de signature à Madame Gwenaëlle Chapuis, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Vendée ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'aérodrome de La Roche sur Yon est exceptionnellement et momentanément ouvert au trafic aérien international hors espace Schengen.

L'équipage déclaré de l'aéronef utilisé Cessna Citation Jet C525-C, immatriculé M-AZIA, sera constitué de Monsieur Jean-Philippe Bague, Commandant de Bord, né le 29 janvier 1971, et de Monsieur Paul Gantner-Danet, Pilote, né le 5 mai 1990, tous deux de nationalité française.

Aucun passager ne prendra part à ce vol.

**L'aéronef en question :**

**- décollera de l'aérodrome de La Roche sur Yon le jeudi 21 avril 2016 à 18h30 et atterrira à l'aéroport de Bristol (Royaume-Uni) à 19h35.**

**Article 2** – Madame le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Vendée, Monsieur le Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la Zone Ouest à Rennes, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vendée, Monsieur le Commandant du Centre National des Opérations Aériennes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'à Monsieur le Délégué Pays de la Loire de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest, à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vendée, au Directeur Interrégional des Douanes et au pétitionnaire.

Fait à La Roche sur Yon, le

20 AVR. 2016

Le Préfet,



**Jean-Benoît ALBERTINI**

